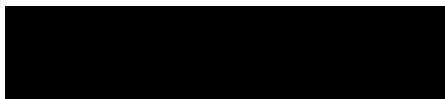


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 décembre 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.365



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 17 novembre dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

« [...] »

- Pour les ressources de type familial, à l'adulte :
 - A) Le nombre total de ressources pour chacun des établissements au Québec;
 - B) Le nombre total de places attribué pour ces mêmes ressources pour chacun des établissements au Québec;
- Par ailleurs, nous aimerions obtenir ces mêmes statistiques pour les ressources intermédiaires qui ne sont pas visées par Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant. De façon plus précise, nous aimerions obtenir un tableau statistique détaillé par CIUSSS et CISSS correspondant à notre présente demande. » (*sic*)

A cet égard, vous trouverez sous l'onglet 1 des le document répondant au libellé de votre demande.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les articles de cette loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2